

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE VOLONNE (04244)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE IV : DOCUMENT GRAPHIQUE

PLU initial approuvé le 20/06/2013
Modification simplifiée n°1 approuvée le 15/12/2016
Modification de droit commun n°1 – non aboutie
Modification de droit commun n°2 – 14/05/2024
Modification de droit commun n°3 approuvée le :
..../..../.....

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : contact@alpicite.fr



- Légende**
- UA : centre historique
 - UB : extension du centre
 - UC : pavillonnaire dense
 - UCm : zone urbaine à vocation mixte
 - UCt : zone urbaine à vocation touristique
 - UD1 : pavillonnaire diffus
 - UD2 : pavillonnaire diffus éloigné du centre
 - UDp : pavillonnaire à caractère paysager
 - UE : zone urbaine à vocation d'équipements et de services à la personne
 - AU : zone d'ouverture future à l'urbanisation
 - A : zone agricole
 - Ap : zone agricole paysagère
 - At : STECAL destiné à accueillir de l'agro-écotourisme
 - N : zone naturelle et forestière
 - Nh : zone naturelle construite avec possibilité d'extension
 - Nt1 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisir hors hébergement
 - Nt2 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisir dont hébergement
- Les autres indications**
- Emplacements réservés
 - Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation
 - ★ Bâtiments agricole de caractère repéré au titre de l'article L123-3-1

- Cadastre (IGN - PC1 2024)**
- Parcelles cadastrées
 - Bâti cadastrés

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE VOLONNE (04244)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

VOLONNE

ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES

PLU initial approuvé le 20/06/2013
Modification simplifiée n°1 approuvée le 15/12/2016
Modification de droit commun n°1 – non aboutie
Modification de droit commun n°2 – 14/05/2024
Modification de droit commun n°3 approuvée le 15/12/2024

ECHELLE : 1/7000ème

Alpicité
Urbanisme - Projets
Développement

SARL Alpicité – avenue de la Chapelle
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Entrem
Tel : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr



- Légende**
- UA : centre historique
 - UB : extension du centre
 - UC : pavillonnaire dense
 - UCm : zone urbaine à vocation mixte
 - UCt : zone urbaine à vocation touristique
 - UD1 : pavillonnaire diffus
 - UD2 : pavillonnaire diffus éloigné du centre
 - UDp : pavillonnaire à caractère paysager
 - UE : zone urbaine à vocation d'équipements et de services à la personne
 - AU : zone d'ouverture future à l'urbanisation
 - A : zone agricole
 - Ap : zone agricole paysagère
 - At : STECAL destiné à accueillir de l'agro-écotourisme
 - N : zone naturelle et forestière
 - Nh : zone naturelle construite avec possibilité d'extension
 - Nt1 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisir hors hébergement
 - Nt2 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisir dont hébergement

- Les autres indications**
- Emplacements réservés
 - Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiments agricole de caractère repéré au titre de l'article L123-3-1

- Cadastré (IGN - PCI 2024)**
- Parcelles cadastrées
 - Bâti cadastrés

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE VOLONNE (04244)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONE URBAINE

PLU initial approuvé le 20/04/2013
Modification simplifiée n°1 approuvée le 15/12/2016
Modification de droit commun n°1 – non aboutie
Modification de droit commun n°2 – 14/05/2024
Modification de droit commun n°3 approuvée le : *en cours*

ECHELLE: 1/3500ème

Alpicité

aménagement d'urbanisme

SARL Alpicité – avenue de la Chapelle,
1, résidence la Courbe des Chênes
05200 Embray
tél 04 92 46 21 80,
Mail : sarlab@alpicite.fr

